

**DEPARTEMENT DU NORD**

**Arrondissement  
de LILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Convention MEL/VILLE/SEMEL/BIRDZ objets  
communicants télélevé**

**Date de convocation :**  
**Le 31 janvier 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Absents excusés :**

Michael DESEURE donne pouvoir à Henri MOREL  
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI  
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

M. le Maire rappelle au Conseil le déploiement en cours du télélevé des compteurs d'eau potable par le délégué de la MEL, Iléo, par le biais de module fonctionnant par onde radio à bas débit.

Dans ce cadre, la MEL sollicite la signature d'une convention quadripartite concernant les déploiements sur le domaine public, des modules communicants de relai (Gateway) des informations des répéteurs vers le système d'information du concessionnaire (Iléo) et ainsi assurer le transport des données.

La convention d'une durée égale à celle de la concession, à échéance au 31 Décembre 2033, précise les modalités techniques, administratives et financières du déploiement et de l'occupation temporaire du domaine public.

Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 10 € HT, révisable, par site et par an. Le nombre de sites et la localisation à retenir sur le territoire communal est en cours d'audit et sera précisé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Autorise la signature de la convention d'autorisation de déploiement sur le domaine public communal des objets communicants de type Gateway visant à relayer les données des compteurs d'eau potable installées dans la commune, jusqu'au 31 Décembre 2033
- Inscrira les recettes inhérentes à l'occupation du domaine public par ces objets connectés au Budget Primitif 2025 en fonction du nombre de sites concernés

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Date d'envoi en Préfecture du Nord : 07 FEV. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 07 FEV. 2025